



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

Conseil Supérieur des Centres PMS

Avis n°48

**Vision des CPMS sur la question de l'EVRAS**

Septembre 2021

## Table des matières

<b>Pourquoi cet avis ?</b> .....	<b>3</b>
<b>A. Introduction</b> .....	<b>4</b>
<b>B. Qu'est-ce que l'EVRAS ?</b> .....	<b>5</b>
<b>C. Une Démarche intégrée</b> .....	<b>6</b>
1. La place centrale de l'enfant et du jeune .....	6
2. La famille et les pairs .....	7
3. L'école .....	7
4. Le Centre PMS et le Service PSE .....	8
5. Les services extérieurs.....	10
<b>D. Points de vigilance et recommandations du Conseil Supérieur</b> .....	<b>11</b>
1. Sur l'articulation des acteurs .....	11
2. Sur les thématiques abordées .....	12

## Pourquoi cet avis ?

Depuis plusieurs années, l'Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (EVRAS) en milieu scolaire est une préoccupation majeure de nombreux acteurs tant internes qu'externes à l'école.

Deux interpellations récentes faites au CSCPMS sur la question de l'EVRAS et sa généralisation en milieu scolaire tout au long de la scolarité en témoignent. Elles sont le point de départ de la nécessité d'un positionnement à ce sujet.

Bien que le décret relatif aux missions des centres PMS ne fasse aucune mention de l'EVRAS, le CSCPMS a été sollicité à deux reprises : dans un premier temps par les stratégies concertées EVRAS en vue de la constitution d'un échantillon représentatif d'agents PMS invités à participer à un « Atelier sur la question de l'EVRAS » et ensuite, par les cabinets des Ministres Morreale, Trachte et Désir qui travaillent à la réécriture du « Protocole d'accord entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission Communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, relatif à l'EVRAS en milieu scolaire ». Cela montre combien, en tant qu'acteur de première ligne de l'école, l'avis des Centres PMS compte sur cette question. Comment pourrait-il en être autrement d'ailleurs, quand sur le terrain que ce soit au niveau des interventions collectives mais surtout individuelles auprès des élèves, les agents PMS font constamment de l'EVRAS.

Pour nourrir cet avis, nous nous sommes donc appuyés sur les échanges issus de ces 2 rencontres mais aussi sur le partage d'expérience de terrain d'agents PMS intéressés par la thématique et invités par le CSCPMS à une séance de travail en mai 2021.

Cet avis se veut une réflexion philosophique sur l'EVRAS, ses enjeux, son inscription dans le parcours scolaire de la maternelle à la fin du secondaire ainsi qu'une vision des CPMS quant à leur place, leur rôle et leurs articulations avec les autres acteurs en charge de cette matière.

Cet avis est aussi le reflet de la réalité de notre travail et de nos réflexions à un moment. Il sera à amender en fonction de l'évolution des réalités vécues par les jeunes et les professionnels face aux tendances sociétales à venir.

## A. Introduction

Dans son insertion de juillet 2012, le « Décret Mission <sup>1</sup>» prévoit que l'école veille à « éduquer au respect de la personnalité et des convictions de chacun, au devoir de proscrire la violence tant morale que physique, à la vie relationnelle, affective et sexuelle [inséré par D. 12-07-2012] et met en place des pratiques démocratiques de citoyenneté responsable au sein de l'école. ». Cette mission est toujours inscrite au « Code de l'enseignement »<sup>2</sup>.

En 2013, un Protocole d'accord entre la Communauté française, La Région wallonne et la COCOF, relatif à la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle en milieu scolaire voit le jour. Il fait part de sa volonté de mettre en place un référentiel commun relatif à l'EVRAS vu la pluralité des acteurs impliqués et souligne la nécessité d'une meilleure articulation entre eux.

La circulaire 4550 du 10/09/2013 relative à « L'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle » affirme elle aussi cette volonté de généralisation de cette matière et propose des pistes aux acteurs de l'école. Cette circulaire offrant un cadre de réflexion intéressant sur cette question, certains passages seront repris dans cet avis afin de souligner leur pertinence.

Sur le terrain, malgré l'existence de ces textes et de ces volontés, la mise en application est bien dépendante des réalités locales, structurelles et organisationnelles des écoles, des CPMS, des SPSE et des acteurs extérieurs.

**Le Conseil supérieur des Centres PMS s'inscrit pleinement dans la volonté du législateur de généraliser l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) en milieu scolaire. Les Centres PMS y contribuent concrètement depuis de nombreuses années. Cet avis souligne notre souhait de mettre en avant nos constats, nos préoccupations, nos recommandations.**

---

<sup>1</sup> Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre. (D. 24-07-1997 M.B. 23-09-1997)

<sup>2</sup> Décret portant les livres 1er et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun. (D. 03-05-2019 M.B. 19-09-2019)

## B. Qu'est-ce que l'EVRAS ?

« La vie relationnelle, affective et sexuelle est au cœur de l'existence tant individuelle que collective. Elle s'inscrit à la fois dans la *sphère privée* (la famille, les relations amicales et amoureuses, le couple, les pairs...) et dans la *sphère sociale* (la culture d'appartenance, l'école, les activités de loisir, les médias...). Elle inclut de multiples dimensions (psychologique, sociale, émotionnelle...) et se fonde sur la coexistence de valeurs et de traditions diverses, qu'elles soient familiales, culturelles, philosophiques ou religieuses. L'EVRAS est avant tout une éducation à la vie dans ses multiples dimensions (affective, émotionnelle, relationnelle, sociale, culturelle, biologique, sexuelle...). Elle vise à éduquer l'enfant ou le jeune, tant sur le plan de son développement relationnel que de son épanouissement personnel ainsi que sur tout ce qui favorise le vivre ensemble et un climat scolaire serein. »<sup>3</sup>

L'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle en milieu scolaire est donc essentielle. Elle permet de faire place à la parole et encourage les enfants à exprimer leurs questions. Un jeune bien informé a plus de chances de développer une bonne connaissance de soi, d'avoir une meilleure confiance en lui, de pouvoir développer son autonomie en devenir et de faire preuve de respect de soi et des autres et ainsi contribuer à avoir avec eux des relations saines et équilibrées.

De cette définition, il y a lieu de tirer divers enseignements :

- **Dans le travail quotidien de soutien psycho-affectif aux élèves, une énorme majorité des interventions PMS ont un lien avec l'EVRAS**
- Ces actions ne peuvent être comparées aux actions « EVRAS » telles que menées par certains acteurs extérieurs à l'école et de ce fait, il est impossible de les quantifier
- L'EVRAS en milieu scolaire est un domaine tellement vaste qu'elle peut être exercée par différents acteurs tant internes qu'externes à l'école. Chacun d'eux, selon son domaine d'expertise, peut répondre adéquatement aux besoins exprimés par l'école. Toutefois, pour que le public cible, à savoir les élèves, puisse en bénéficier au maximum, il y a lieu que les acteurs se parlent et coordonnent leurs actions. En effet,

---

<sup>3</sup> Circulaire 4550 du 10/09/2013 : « Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle. »

les acteurs externes viennent souvent pour des actions « one shot » mais ensuite, c'est bien le Centre PMS et/ou les enseignants qui sont présents au quotidien auprès des élèves.

- L' « EVRAS » en milieu scolaire s'exerce auprès des élèves dès la maternelle. Elle doit de se concevoir comme un processus continu dont le contenu doit être en lien avec le développement psycho-affectif des élèves.

### **C. Une Démarche intégrée**

Par démarche intégrée, nous entendons une approche qui tient compte des intérêts, regards et préoccupations de tous les acteurs.

#### **1. La place centrale de l'enfant et de l'adolescent - la question de l'estime de soi**

De notre point de vue, l'enfant et le jeune sont les acteurs premiers de cette démarche. Le « E » de « EVRAS » signifie « Education ». Le CSCPMS plaide pour un accompagnement longitudinal qui parte des besoins du jeune et non pas uniquement de ce que l'adulte pense devoir lui transmettre, même si le contenu est adapté à l'âge.

*L'estime de soi* est un socle essentiel du développement de l'enfant sur lequel le respect de soi et de l'autre (dans ce qu'il a de semblable et de différent) pourra se fixer.

L'estime de soi implique que j'ai de l'amour pour moi-même et de la confiance en moi, elle est une balise fondamentale du respect entre individus, et elle se construit dès le plus jeune âge. Elle est la porte d'entrée de l'EVRAS, car avant de parler de la relation à l'autre, il faut penser sa relation à soi : « Avant d'être avec quelqu'un, il faut être quelqu'un ». Cet enjeu est sans doute le plus fondamental car il représente un facteur de protection entre autres d'une dépendance à l'autre, mais aussi la promotion du libre-choix et la prévention de la violence. L'estime de soi permet de prendre conscience que l'autre ne peut entièrement me combler, deviner mes besoins et y répondre. En ne plaçant pas en l'autre ce besoin, on réduit le risque de dépendance affective, souvent vecteur de mal-être relationnel.

## 2. La famille et les pairs

Chaque parent éduque son enfant avec des valeurs communes à notre société, mais il transmet également ses valeurs propres, afin de permettre à son enfant de se construire et de s'individualiser par des choix personnels. Les parents ont, entre autres, un rôle qui consiste à baliser le chemin en fonction de leur éthique. Lorsque des espaces de parole sur la relation à soi et à l'autre sont possibles à la maison, ces interrogations surgissent naturellement... mais il n'en va pas ainsi dans toutes les familles. Pour certaines, ces sujets sont tabous ou difficiles à envisager et cela crée une grande disparité dans la connaissance que les enfants ont de ces relations à eux-mêmes et à leurs pairs.

## 3. L'école

L'école, par la généralisation de l'« EVRAS », a pleinement son rôle à jouer. Elle prend ainsi le relais des familles et tente de « gommer » les éventuelles inégalités décrites ci-dessus.

La première mission de l'école décrite dans le « Code de l'enseignement »<sup>4</sup> est la suivante : « promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ». Elle a pour mission d'instruire, d'éduquer et de développer chez les élèves des comportements responsables. Elle a un rôle spécifique, complémentaire de celui des familles, dans la construction individuelle et sociale des enfants et dans la préparation à leur future vie d'adultes. L'éducation à la sexualité, composante de l'éducation du citoyen, contribue donc à cette formation et est explicitement incluse dans les textes qui régissent l'école. Cependant, dans les faits, les actions dépendent beaucoup de la volonté de chaque établissement et de chaque enseignant. Or, le caractère privé de la sexualité, comme les valeurs familiales et culturelles qui la sous-tendent, peut mettre mal à l'aise certains professeurs, qui préfèrent alors « contourner » ces points du programme ou l'aborder uniquement par l'aspect biologique.

Mais les enfants et adolescents vivent dans un environnement qui les questionne bien plus largement, surtout dans une société multiculturelle, où les références sexuelles sont très (trop) récurrentes et suggestives (télévision, Internet, entre pairs). Si besoin en est de

---

<sup>4</sup> « Décret portant les livres 1er et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun. » D. 03-05-2019 M.B. 19-09-2019

le préciser, l'EVRAS, telle que nous la concevons, a pour vocation d'ouvrir à la conscience de soi, de son corps, de ses émotions ainsi qu'à l'observation et au respect de l'autre. Elle n'a pas comme vocation de précipiter les enfants prématurément dans un univers adulte qu'ils ne pourraient pas comprendre ou de les encourager au passage à l'acte. Par ailleurs, souvent, il s'agit aussi d'aborder le rappel à la loi et aux règles.

En ces termes, l'école est parfaitement apte à permettre ces temps de réflexion, de parole et d'échange. Le pouvoir organisateur et le chef d'établissement veillent à inscrire cette thématique dans le parcours scolaire des élèves. Ils peuvent évidemment compter sur leurs partenaires privilégiés que sont les CPMS et SPSE dans la contribution à cette mission essentielle.

#### **4. Le Centre PMS et le Service PSE**

Le CPMS peut soutenir l'école dans la réflexion autour des thématiques, des référents internes et partenaires externes à mobiliser mais il ne peut se substituer (ou être substitué) à l'école pour assurer l'entièreté de la mission EVRAS, ou à l'inverse en être exclu. Chaque centre PMS doit être respecté dans sa singularité (nombre d'écoles partenaires, projet de centre, ...) et dans le réseau local de partenaires avec lequel il travaille.

Même si l'Avis n°3 du Pacte pour un enseignement d'excellence ne fait pas de l'EVRAS une thématique prioritaire des CPMS, sur le terrain, notre travail est constamment au cœur de cette thématique. La gestion des émotions, de la relation à l'autre, les conflits entre pairs, le respect de soi et de l'autre, la connaissance de soi, la puberté, la prévention des infections sexuellement transmissibles, les grossesses précoces, etc. sont autant de sujets qui emplissent les journées des agents PMS et PSE, tant lors de consultations individuelles que d'actions collectives.

L'essence même du travail des CPMS est d'accompagner les enfants et leur famille « là où ils sont ». C'est ainsi que les équipes PMS envisagent l'EVRAS dans la majorité de leurs interventions, sans que celles-ci ne soient « commandées » par l'école. Lorsque nous répondons aux demandes des écoles en matière d'EVRAS c'est que nous estimons contribuer, par nos actions, au bien-être des élèves.

Le Protocole d'accord dit que « Les Centres PMS apportent leur collaboration à la mise en œuvre de ce processus éducatif. Ils participent à l'identification et à la mobilisation des ressources internes à l'établissement scolaire et ont une bonne connaissance des ressources externes mobilisables. »<sup>5</sup>.

C'est bien dans ces termes de collaboration, de participation, de mobilisation que nous estimons que notre travail doit s'inscrire. Or, dans la pratique, les équipes des Centres PMS sont parfois mises à mal, soit parce que l'école « externalise entièrement » sa mission EVRAS, soit parce qu'elles sont désignées comme « seules responsables » de la réalisation de cette mission, soit parce qu'elles découvrent que des acteurs extérieurs à l'école ont été mandatés pour cette gestion, parfois sans coordination avec elles.

Lorsque l'école ne porte pas cette mission et ouvre uniquement ses portes aux actions EVRAS réalisées par d'autres, nous observons plusieurs biais dont voici 3 exemples concrets :

- *En maternelle, nous sommes fréquemment interpellés par ce que nous appelons familièrement des « touche pipi », ces moments de découvertes de son corps et de celui de l'autre font partie du développement normal de l'enfant. Néanmoins, depuis quelques années, nous observons que des comportements, vus comme « sexuels » par l'adulte, peuvent se jouer en maternelle et primaire. Au développement normal, s'ajoute parfois une exposition précoce à des images inadéquates véhiculées par les écrans et dont les parents ont parfois peu conscience. La relation famille-école peut se tendre rapidement sur ces questions, chacun estimant qu'il ne peut être tenu pour responsable des actes relatés. La piste de solution généralement choisie est d'interpeller le CPMS qui aura à cœur de remettre un cadre de réflexion avec les parents et l'école. Une sensibilisation aux parents sur ces accès précoces, souvent involontaires, aux images inadéquates est régulièrement nécessaire. Quant à l'école, une réflexion sur l'équilibre entre intimité et extimité peut être tout aussi utile (les enfants de maternelle étant parfois confrontés à des messages contradictoires du style « on ne joue pas à deux dans les toilettes » mais les « moments toilettes » étant souvent, pour des raisons organisationnelles, prévus tous ensemble).*

---

<sup>5</sup> Protocole d'accord entre la Communauté française, La Région wallonne et la COCOF, relatif à la généralisation de l'éducation à la vie relationnel, affective et sexuelle en milieu scolaire, 2013.

- *En secondaire, certains professeurs évitent les sujets EVRAS et sont donc parfois mal à l'aise suite aux animations sur ces thématiques qui suscitent régulièrement des questions dans les jours qui suivent. D'autres sont « ignorants » de ce qui circule entre les jeunes, de ce qu'ils peuvent voir, de ce qui s'échange comme commentaires ou liens... Ce malaise ou cette ignorance peut être compréhensible mais ne doit pas conduire à un refus catégorique de répondre ou simplement d'orienter vers un collègue. Il est important que chaque adulte au contact de ces jeunes puisse faire le travail d'identifier son rôle, son aisance et sa pertinence face à ces questions et le cas échéant d'avoir connaissance des personnes ressources capables de le suppléer ou compléter.*
- *Les CPMS, SPSE, acteurs extérieurs sont parfois mis à mal dans leur organisation lorsque l'école ne porte pas activement le projet. Ils doivent se contorsionner afin de trouver une place, parfois réduite, dans la grille horaire pour mener les actions.*

Il est donc évident que l'EVRAS est une démarche globale et longitudinale qui doit être portée par l'école et son pouvoir organisateur, appuyés par leurs partenaires privilégiés que sont les CPMS et SPSE qui réfléchiront avec eux aux modalités organisationnelles, aux thématiques et aux acteurs internes et externes à mobiliser.

Les centres PMS, par l'approche transversale qu'ils adoptent, semblent clairement le partenaire tout indiqué pour accompagner l'école dans cette éducation longitudinale, tant au niveau collectif, qu'au niveau individuel. Le collectif ne concerne pas uniquement les animations faites auprès des élèves mais également, un regard « systémique » sur comment l'EVRAS se vit au quotidien dans l'école.

### **5. Les services extérieurs**

Ils sont nombreux à offrir leurs services aux écoles, par l'intermédiaire ou non des CPMS, sur des thèmes variés et avec, plus ou moins d'expertise dans les thèmes proposés. Afin qu'une coordination efficace et opérante des actions en la matière soit possible, les services externes à l'école veillent à inscrire leurs actions dans le cadre du projet de l'établissement scolaire et en concertation avec le CPMS et le SPSE.

## D. Points de vigilance et recommandations du Conseil Supérieur

### 1. Sur l'articulation des acteurs

« **Le projet EVRAS gagne à être intégré dans un projet d'établissement** actualisé et vécu qui intègre diverses composantes du bien-être reconnues comme partie intégrante des missions éducatives de l'école et comme étroitement liées à la réussite scolaire. De même, le projet EVRAS prendra davantage de sens dans la mesure où il s'inscrit dans la dynamique du projet du Centre PMS et, le cas échéant, du Service PSE. » « Nombre d'acteurs scolaires prennent déjà des initiatives en termes d'EVRAS. **Mais ces démarches gagneraient à être coconstruites par l'ensemble de la communauté éducative dans un projet global**, qui prenne en compte la complexité et qui intègre la diversité des thématiques/problématiques dans une approche éducative d'ensemble. »<sup>6</sup>

Lors de la rencontre du Bureau du Conseil Supérieur avec les Cabinets, la question d'une « labellisation des acteurs de l'EVRAS » a été évoquée. S'il est évident qu'une labellisation pourrait permettre une meilleure clarté du paysage des acteurs ressources en matière d'EVRAS, **il n'apparaît pas opportun que les CPMS et SPSE**, qui occupent une place unique à l'interface entre l'école et les services extérieurs, **soient labellisés comme d'autres acteurs aux missions plus ciblées.**

**La réflexion** dans le respect des actions propres à chaque partenaire, **la coordination et l'articulation** doivent être garanties afin d'éviter, ou minimiser, les dysfonctionnements observés sur le terrain, par exemple dans le cadre d'animations « one-shot » menées, au sein d'écoles, par un partenaire extérieur sans échange et donc possibilité de suivi pour l'équipe éducative ou les CPMS et SPSE.

**Les responsabilités et champs d'actions de chaque acteur** (parents, école, CPMS/SPSE, acteurs extérieurs) **doivent être définis clairement** afin d'éviter des dysfonctionnements sur le terrain.

Pour ce faire, lorsqu'elles existent, les **cellules de concertation locales** peuvent être le lieu de ce travail concerté entre partenaires en charge de mêmes thématiques.

---

<sup>6</sup> Circulaire 4550 du 10/09/2013 : « Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle. »

## 2. Sur les thématiques abordées

La société actuelle met en avant un « *diktat anxiogène de l'identité sexuelle* » : « qui suis-je ? hétéro, homo, bisexuel, transgenre, asexué... », le fait de devoir penser son identité sexuelle oriente la pensée des jeunes vers une forme de catégorisation, d'étiquetage, de pression à l'identification beaucoup trop précoce. Or, la construction d'une identité sexuelle est une **expérience complexe**, parfois **longue et contradictoire**. Par ailleurs, l'identité sexuelle n'est pas définitivement fixée. Aussi, bien que le respect de chacun soit le socle sur lequel construire le vivre ensemble, il ne paraît pas opportun d'axer les interventions sur ces catégorisations hâtives et enfermantes. Depuis toujours, l'identité sexuelle se découvre naturellement pas à pas et **c'est lorsqu'elle pose question qu'elle peut trouver un appui auprès d'adultes bienveillants** disposés à écouter. Il ne faut pas confondre lutte contre les stéréotypes de genre (jouets, orientations scolaires et professionnelles, habillement, ...) et pression à la catégorisation de son identité sexuelle.

Il est également important de **partir des besoins des jeunes** qui ne concordent pas toujours avec les besoins de l'école. Leur permettre une parole libre est différent que de prêcher la « bonne parole ». Il est impératif de les rendre acteurs de leur développement et pas réceptacles de la norme sociétale ou scolaire.

Il ne faut pas réduire l'EVRAS à une de ses composantes (relationnelle, affective ou sexuelle). Les 3 sont importantes et interdépendantes. Bien que l'éducation à la vie sexuelle soit une étape importante de l'EVRAS, elle ne doit pas l'envahir. Rappelons que **l'essentiel de notre développement** personnel et social se fonde d'abord sur la **Vie Relationnelle et Affective** ; et que si ces socles sont suffisamment investis dans le parcours scolaire de l'élève, la sexualité sera la continuité logique de ce développement. Dans une société hypersexualisée, où l'éducation aux médias et aux réseaux sociaux apparaît plus que nécessaire, il apparaît primordial de recentrer le débat sur la connaissance de soi, le respect de soi et de l'autre, le dialogue et le bien-vivre ensemble.